



PILLAC - 16390

Compte rendu de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL Du jeudi 22 juin 2023 à 20h30

Rappel de l'ordre du jour (convocation du 14 juin 2023)

- **Désignation du secrétaire de séance**
Mme BOURON Lysiane est désignée secrétaire de séance

Sont présents :

- Mme Sandrine AUDOIN
- Mr. Alban AUDOIN
- Mme Viviane BERTHELOMET
- Mme Géraldine BOUILLON
- Mme Lysiane BOURON
- Mr. Jeannick EHRENMANN
- Mr. Philippe KIPP
- Mme Anne LIRIO
- Mr. Dominique STREIFF

Absents :

- Mr. Valentin GILLET
- Mr. Cyril VERGNON donne pouvoir à Mr AUDOIN Alban

¤

Ordre du jour :

- Actions du Maire depuis le 13/04/2023
- Travaux église
- Aménagement centre bourg
- Délibération enquête publique, cession chemin rural
- Demande de subventions pour la toiture de la Mairie
- Transports scolaires 2023/2024
- Mise à jour des contrats de location « Grange Marcombes »
- Questions diverses



PILLAC - 16390

Actions du Maire depuis le 13/04/2023

- 26/4 Conseil communautaire
- 4/5 Rdv en Mairie avec un habitant
- 8/5 Inauguration du monument aux morts
- 9/5 Rdv à l'église, en compagnie de Mme LIRIO, avec la correspondante de la Charente Libre
- 12/5 Déplacement au Diocèse d'Angoulême avec Mme LIRIO
- 25/5 Réunion du conseil avec l'architecte Mr DODEMAN
- 26/5 Réunion pour les mises à jour de sécurité du site internet de la commune à Montmoreau
- 31/5 Installation de la fibre à la Mairie
- 8/6 Visite d'un agent de Calitom (jardin de curé et verger)
- 7/6 Forum CCLTD vs Communes à Montignac
- 10 & 11/6 Frairie
- 13/6 Intervention pour conflit de voisinage
- 15/6 Conseil communautaire
- 22/6 Récolement par la D.R.A.C à l'église

¤

- ✚ Monsieur le Maire demande au conseil l'autorisation de rajouter deux points à l'ordre du jour :
 - délibération référent incendie
 - Augmentation annuelle des loyers logements sociaux

✚ Travaux de l'église

Mr le Maire rappelle qu'une réunion en présence de l'architecte a eu lieu le 25 mai dernier ; cette réunion a détaillé de manière fort intéressante la partie historique mais surtout l'aspect technique de l'étude.

Mme LIRIO fait remarquer que le phasage actuel était surprenant puisqu'il inclut les vitraux alors que ces derniers sont en bon état. La présence d'un échafaudage dont le coût n'est pas négligeable permettrait alors de conforter ces vitraux ; l'architecte a profité de cette réunion pour nous informer qu'une étude géotechnique était un préalable incontournable avant le démarrage des travaux.

D'autre part il nous invite à faire des demandes anticipées de subventions de manière à toujours pouvoir prévoir des phases de travaux afin de maîtriser notre budget.

Le conseil municipal valide l'envoi d'un courrier à l'architecte pour lui confier le projet de restauration. Mr le Maire se chargera de cette lettre.

✚ Aménagement du centre bourg

Dans le cadre de l'aménagement du centre bourg, Mme BOUILLON était chargée de relancer le SDEG16 pour l'effacement des réseaux. Ces travaux, d'un coût total de



PILLAC - 16390

404 000€ avec un reste à charge pour la commune de 91 000€ auxquels il faudrait ajouter entre 11 et 15 000€ pour le remplacement des matériels d'éclairage public sont présentés par Mr le Maire ; la question est posée car ce sont des travaux qui pourraient s'inscrire dans le cadre de l'aménagement du centre bourg. Après discussion, ce projet de travaux est abandonné.

Mme BOUILLON contactera le CAUE pour poursuivre le projet d'embellissement du centre bourg grâce au concours d'un architecte paysager.

Délibération enquête publique, cession chemin rural

Mr le Maire rappelle que nous avons déjà pris une délibération pour le même chemin rural en septembre 2022 mais que l'enquêteur public que nous avons nommé ne s'est jamais manifesté malgré plusieurs relances de la part de notre secrétaire de mairie.

Un nouvel enquêteur a été retenu, Mr DROUAUD Jean-Marie.

Nous reprenons donc la délibération dans les mêmes termes :

Vu le Code rural, et notamment son article L. 161-10 ;

Vu le décret n° 76-921 du 8 octobre 1976 fixant les modalités de l'enquête publique préalable à l'aliénation, à l'ouverture, au redressement et à la fixation de la largeur des chemins ruraux et notamment son article 3 ;

Vu le Code de la voirie routière, et notamment ses articles R. 141-4 à R. 141-10 ;

Considérant que le chemin rural, sis, n'est plus utilisé par le public.

(Considérant l'offre faite par Madame BERTHELOMET Mathilde d'acquérir ledit chemin de la VC N° 101 à leur propriété.)

Compte tenu de la désaffectation du chemin rural susvisé, il est donc dans l'intérêt de la commune de mettre en œuvre la procédure de l'article L. 161-10 du Code rural, qui autorise la vente d'un chemin rural lorsqu'il cesse d'être affecté à l'usage du public.

Considérant, par suite, qu'une enquête publique devra être organisée conformément aux dispositions des articles R. 141-4 à R. 141-10 du Code de la voirie routière.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Constate la désaffectation du chemin rural,

Décide de lancer la procédure de cession des chemins ruraux prévue par l'article L. 161-10 du Code rural ;

Demande à Monsieur le maire à organiser une enquête publique sur ce projet.

La délibération est soumise au vote du conseil municipal



PILLAC - 16390

0 voix contre
0 abstention
10 voix pour

Adoption à l'unanimité.

L'enquête nécessitant plusieurs étapes (arrêté du Maire, avis d'enquête, parution dans 2 journaux, dossier d'enquête et registre, certificat d'affichage), ces démarches commenceront mi-août début septembre.

Toiture Mairie

Mr le Maire rencontrera Mr Fabien PORTAL de la CCLTD le 11 juillet en Mairie pour établir un dossier de demandes de subventions.

Transport scolaire

Mr Auguste, notre agent communal chargé du transport scolaire a soulevé un problème d'organisation du transport des élèves pour la prochaine rentrée car il y aura 27 enfants à transporter pour 22 places dans le car.

Mr le Maire donne la parole à Mr AUGUSTE qui nous livre plusieurs informations. C'est surtout le matin qui pose un problème car le soir certains élèves restent en garderie. Il serait possible d'envisager une deuxième tournée le matin à condition que le personnel d'accueil de St Séverin soit là vers 8h15 pour réceptionner les premiers élèves.

Mr AUGUSTE va demander aux parents des enfants de Montignac s'ils sont d'accord pour un ramassage à la Mairie de Montignac. Mr le Maire va contacter les affaires scolaires de la CCLTD pour voir si une dépose avant 8h30 est envisageable.

Contrats location de la Grange Marcombes

Mr le Maire a récupéré la convention de logement dit très social afin d'en savoir plus sur les baux et les conditions de ressources liées aux contrats de location.

Cette convention lie la commune jusqu'au 30 juin 2027.

C'est seulement après cette date que nous pourrons requalifier les logements, changer les baux et le montant des loyers.

En attendant, nous allons procéder, comme nous l'avons fait pour le studio, à une mise à jour des contrats de location.



PILLAC - 16390

✚ Délibération concernant la participation citoyenne « vigilance incendies – feux de forêt »

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal la proposition du Commandant de groupement de Gendarmerie départementale de la Charente de mettre en œuvre sur le territoire de la commune de PILLAC un dispositif de participation citoyenne « vigilance incendie – feux de forêt » qui vise à encadrer et coordonner les actions citoyennes locales et les opérations de prévention et de recherches du groupement de Gendarmerie départementale de la Charente.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal mettent au vote cette délibération :

0 voix contre

0 abstention

10 voix pour

Le conseil municipal approuve à la majorité cette proposition et décide de la mettre en œuvre.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à ce sujet.

D'autre part, Pillac s'est portée volontaire pour organiser une réunion publique avec la gendarmerie et les communes concernées par le massif oriental, c'est-à-dire les communes de Bors, Laprade, St Romain et Bellon le vendredi 30 juin à 18h à la salle des fêtes.

✚ Augmentation des loyers des logements communaux

Comme l'année dernière nous sommes à la période qui convient pour l'augmentation des loyers des logements communaux. Cette augmentation devra être inférieure à l'indice INSEE de 2023.

Mr le Maire demande au conseil d'accepter cette augmentation.

Les membres du conseil municipal mettent au vote cette demande :

0 voix contre

0 abstention

10 voix pour

✚ Questions diverses

▪ Zones d'accélération pour les énergies renouvelables (ZAEnr)

Mr le Maire informe le conseil et fait lecture d'un courrier émanant de la préfecture qui demande au Maire d'établir des zones sur le territoire de la commune susceptibles d'accueillir des Enr en concertation avec les habitants avant le 10/11/2023; Mr le Maire propose donc d'organiser cette réunion publique et d'en déterminer la date lors du conseil municipal de la rentrée.



PILLAC - 16390

▪ **Vente parcelle de Mr Cyril VERGNON**

Monsieur VERGNON n'étant pas présent pour nous apporter des précisions sur cette vente, nous reportons la demande.

Mme BOUILLON nous communique le plan parcellaire concerné et nous laisse entendre qu'il s'agit peut-être d'un blocage dû à la P.A.C.

Mr le Maire rencontrera prochainement Mr VERGNON sur ce sujet.

▪ **Réunion de concertation « Notre école faisons-la ensemble »**

Mr le Maire demande à Mme AUDOIN qui fait partie de la commission affaire scolaire si elle peut se rendre à cette réunion ; n'étant pas sûre de sa disponibilité, c'est finalement Mr Alban AUDOIN qui représentera la commune.

▪ **Impayés affaires scolaires CCLTD**

Lors du dernier conseil communautaire les maires ont été informés des impayés concernant les affaires scolaires (cantine, garderie,...). Ces impayés s'élèvent à 200 000€ pour l'année 2022. Afin d'enrayer cette dette, il a été remis à chaque maire la liste des familles ayant à ce jour des sommes non réglées et il a été demandé de les contacter afin qu'elles règlent les sommes encore dues.

Pour la rentrée 2024, les enfants se verront refuser l'accès aux services de garderie et crèches tant que les parents ne se seront pas acquittés de leurs dettes.

▪ **Vol au cimetière**

Mr le Maire informe le conseil municipal d'un courrier qu'il a reçu d'une habitante se plaignant de vols sur les tombes de sa famille.

Nous ne pouvons que déplorer ces actes ignobles dans un tel lieu. Mr Le Maire a répondu dans ce sens à la plaignante.

▪ **Recherche de lieu pouvant accueillir du stockage**

La CCLTD a remis à chaque commune un plan détaillé qui pourrait permettre de recenser des bâtiments vides susceptibles d'accueillir du stockage ou d'être aménagés pour accueillir une activité, ce qui serait un moyen supplémentaire pour la CCLTD de développer une offre pour de futures entreprises en recherche de locaux sur le territoire de la Communauté de communes.

Cet inventaire sera fait prochainement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h.

Le Maire

La secrétaire de séance